Déclaration liminaire CFDT au CSAP de la Cour d'appel de Paris du 10 novembre 2026

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, la CFDT souhaite adresser ses vœux de bienvenue à notre nouvelle directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et espérons que son arrivée permettra d'instaurer un dialogue social sincère, transparent et constructif, dans lequel les organisations syndicales seront réellement entendues.

Nous souhaitons également exprimer notre profonde émotion et notre solidarité à l'égard des collègues du conseil de prud'hommes de Paris, durement éprouvés par la perte de l'un des leurs ce week-end.

Des manifestations se sont tenues partout en France, à l'appel des organisations syndicales, pour dénoncer la baisse du pouvoir d'achat des agents publics, réclamer des mesures salariales justifiées ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail.

Par ailleurs l'absence de reconnaissance des agents au sein du ministère de la Justice nourrit le sentiment de déclassement professionnel, fragilise l'attractivité des métiers et accentue les difficultés de fidélisation des personnels.

CIA 2026 : « Reconnaissance soumise aux ajustements budgétaires »

La CFDT souhaite dénoncer avec force la baisse des montants du complément indemnitaire annuel (CIA) constatée en 2026 par rapport à 2025.

De cette répartition faite sans aucune transparence, les premiers retours que nous avons sont majoritairement des diminutions est incompréhensibles et profondément injustes pour les personnels concernés.

Depuis des années, les agents des services judiciaires sont confrontés à une dégradation de leurs conditions de travail : sous-effectifs chroniques, postes vacants, augmentation des stocks, réorganisations permanentes, nouvelles procédures et charge de travail toujours plus importante.

SMJ Cfdt: syndicat du ministère de la Justice

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr

@interco_cfdt_officiel

/interco_cfdt_officiel

/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

4 novembre 2025

Malgré ce contexte, ils continuent à assurer leurs missions et à faire fonctionner un service public de la justice qui repose largement sur leur engagement quotidien.

Et quelle est la reconnaissance qui leur est aujourd'hui accordée ?

La CFDT refuse que les personnels deviennent la variable d'ajustement des arbitrages budgétaires de la direction des services judiciaires.

Nous posons une question simple : comment l'administration peut-elle demander toujours davantage aux agents tout en diminuant la reconnaissance financière de leur investissement ?

Le CIA ne peut pas devenir une enveloppe sans considération pour le travail réellement accompli.

Cette politique est d'autant plus incompréhensible qu'elle intervient dans un contexte où le ministère affiche régulièrement sa volonté de renforcer l'attractivité et la fidélisation des personnels.
Il existe manifestement un décalage entre les discours et la réalité vécue dans les juridictions.

La CFDT exige :

- La communication des enveloppes CIA 2025 et 2026 et de leur évolution.
- La transparence sur les arbitrages ayant conduit à cette diminution.
- La communication des critères de répartition par corps, grade et juridiction.
- Des explications sur les écarts entre les montants attribués aux agents.
- Des garanties pour que les personnels ne subissent pas les conséquences des restrictions budgétaires.

Nous demandons que cette baisse soit réexaminée et que l'administration apporte des réponses concrètes aux agents.

IFSE : des revalorisations

La CFDT souhaite également dénoncer les incohérences et errements répétés en matière de revalorisation indemnitaire.

Les revalorisations, quand elles existent, se font sur des calendriers systématiquement entre les corps communs et les corps spécifiques et même entre les corps spécifiques de la DSJ. Cela entraine une incohérence et une opposition entre les corps. C'est inacceptable !

Alors que les missions se complexifient, que les responsabilités augmentent et que les compétences exigées sont toujours plus importantes, les perspectives de revalorisation restent particulièrement insuffisantes.

La deuxième année (sur 3) de revalorisation des personnels administratifs a enfin été obtenue par le dégel de ces crédits.
Il était temps à quelques semaines des délais de mise en paiement des payes !

Mais pour les greffiers et les directeurs des services de greffe judiciaires toujours aucune mesure indemnitaire pour faire suite aux réformes des greffes.

Comment expliquer que ces corps spécifiques des services judiciaires ne bénéficient pas d'une dynamique indemnitaire comparable à celle engagée pour d'autres catégories de personnels du ministère ?

Comment justifier ces différences de traitement alors que les exigences professionnelles, les responsabilités et les contraintes ne cessent de croître ?

La CFDT refuse cette politique du deux poids, deux mesures. C'est tous ensemble que nous faisons fonctionner les services, c'est donc ensemble que notre rémunération doit progresser.

Nous demandons donc une revalorisation significative et pérenne de l'IFSE des corps spécifiques.

La CFDT rappelle que l'attractivité des services judiciaires ne se décrète pas. Elle se construit par des rémunérations dignes, une reconnaissance des compétences, des perspectives professionnelles et des conditions de travail acceptables.

On ne peut pas demander aux agents de s'investir toujours davantage, de compenser les vacances de postes et de faire face à des charges croissantes, tout en leur expliquant que les moyens financiers ne suivent pas.

Les personnels ne demandent pas des privilèges. Ils demandent simplement que leur travail soit reconnu à sa juste valeur.

La justice ne peut pas fonctionner durablement sur l'engagement et le sacrifice de ses personnels.

La CFDT attend aujourd'hui des réponses précises de l'administration, mais surtout des engagements qui ne restent pas lettre morte.

Il est temps que la Direction des services judiciaires passe des discours aux actes.

Mais où sont les adjoints administratifs et techniques ?

La CFDT déplore à nouveau la pénurie d'Adjoints Administratifs et techniques qui s'amplifie.

A quand de véritables recrutements ?
Le concours national à affectation local a fait arriver quelques collègues depuis le 1er octobre, nous leur souhaitons la bienvenue, mais ces recrutements sont notoirement insuffisants.

Quelles perspectives pour 2027 ?

Nous demandons que la Cour d'appel de Paris affirme que c'est une priorité.

Formation : Une priorité pour la CFDT elle doit l'être aussi pour l'administration.

La CFDT souhaite que le plan de formation régional reste ambitieux et que les agents puissent concrètement y prétendre.

Or nous nous interrogeons parfois sur les empêchements de se rendre aux formations et nous souhaitons que le RSU à venir précise les causes des renonciations ou refus de formation.
L'administration préfère faire porter la responsabilité aux agents soi-disant pas assez formés.
Or, il est de la responsabilité de l'administration de permettre cet accès à la formation

La formation est essentielle avec :

- ⇨ Le choc numérique : la PPN, Portalis, etc. exigent un accès facité et opérationnel à la formation

- ⇨ La polyvalence : tant exigée des collègues nécessite aussi de la formation. Nous le constatons dans les tableau de roulement pour les SAUJ. Certains collègues sont accusés de « refus de solidarité » , alors qu'en réalité il y a là aussi juste une question de formation.

- ⇨ Les sujets relatifs aux atteintes à la probité trop souvent résumés à tort sous le terme de « corruption » **la CFDT** se réjouit qu'ils entrent dans le plan de formation. Mais les moyens doivent suivre, quand la mise à disposition des identifiants informatiques tardent, cela conduit encore certains collègues à partager leurs mots de passe. Ce n'est pas cohérent quand on va les former de leur expliquer que cette pratique n'est pas admise.

Titulaire : François-Xavier GIACOBBI
Suppléante: Sabrina MECREANT